

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme TARERAT,
Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Mme SANDRON

n° 20230328_D_008

Commission :
Administration
Générale

**Objet : Ressources
Humaines : Tableau
des effectifs : Mise à
jour**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir
approuver la mise à jour du tableau des effectifs (cf. tableau ci-joint) prévoyant :

- ✓ La création au sein de la filière technique d'un poste d'adjoint technique titulaire au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux afin de permettre la stagiairisation d'un agent contractuel exerçant les fonctions de Chef de projet SIG et référent informatique ; suivie de la suppression à compter du 1er Mai 2023 du poste de contractuel de technicien principal de 2ème classe occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière technique d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à TNC à 28/35ème titulaire concernant les fonctions d'agent de service suite à la mutation de l'agent le 3 Avril 2023 ; le poste étant pourvu par un agent non titulaire.
- ✓ La création au sein de la filière administrative d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe au sein du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux afin de permettre la nomination suite à réussite à examen professionnel d'un agent exerçant les fonctions de responsable RH-Finances ; suivie de la suppression à compter du 1er mai 2023 du poste de rédacteur principal de 2ème classe occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28/35ème titulaire suite à la demande de disponibilité de l'agent ; le remplacement étant assuré par un agent contractuel.
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'agent social principal de 1ère classe à 30/35ème titulaire suite à la demande de disponibilité de l'agent à compter du 1er avril 2023 ; la transformation au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 31,5/35 contractuel en poste à 30/35 contractuel pour assurer le remplacement de l'agent.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'assistant socio-éducatif titulaire concernant les fonctions de responsable de crèche suite au plan d'économies prévoyant une seule responsable pour deux crèches.
- ✓ Le toilettage des postes de la filière médico-sociale :
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure titulaire ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 33,5/35 contractuel ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 30,5/35 titulaire ;
 - Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28/35 contractuel ;
- ✓ La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'assistant socio-éducatif contractuel concernant les fonctions de chargé de mission jeunesse prévention au sein du CISPD, suite au plan d'économies prévoyant le non recrutement d'un 3^{ème} agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière Animation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire à compter du 5 décembre 2022 concernant les fonctions de responsable de centre de loisirs suite au départ de l'agent ; le poste du nouveau responsable ayant été créé lors du Conseil Communautaire du 8 novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET